



ÉDUCATION NATIONALE, MONDE DU TRAVAIL : LES SANS-PAPIERS NE SONT PAS NOS ESCLAVES !!!

Dans l'académie d'Orléans-Tours, l'on sait préparer les élèves à leur avenir.

Un élève sans-papiers, scolarisé dans un lycée professionnel spécialisé dans la filière des métiers du bâtiment, arrivé de Côte d'Ivoire, ayant traversé seul la moitié de l'Afrique après avoir perdu sa famille, à la merci de celles et ceux qu'il rencontrait et l'exploitaient sur son chemin vers notre « Eldorado » européen a été envoyé **en stage... sur le chantier du Centre de Rétention Administrative !**

Comment une entreprise, qui connaît l'élève et reconnaît sa valeur professionnelle – puisqu'il y est régulièrement repris en stage et que son sérieux est salué par ses collègues –, peut-elle ne pas prendre en compte son parcours et l'envoyer en formation dans un tel lieu ?

Comment l'Éducation nationale, qui, à travers le lycée, est liée à l'entreprise par une convention de stage, peut-elle, sous couvert de former les élèves, laisser **s'insérer dans le système éducatif les valeurs nauséabondes de notre gouvernement et de l'extrême-droite** à travers ses projets d'installation de CRA ? **Cet élève a contribué à construire ce qui pourrait être sa future prison.**

Combien d'élèves dans sa situation qui, choisissant l'apprentissage pour gagner un peu d'argent et espérer pouvoir survivre, travaillent dans des conditions ignobles ? Un éducateur a expliqué à la professeure principale d'une classe d'UPE2A que l'élève dont il était responsable s'orienterait dans un CAP cuisine. Ainsi, après l'obtention de son diplôme, cet éducateur pourrait faire travailler l'élève en restauration car on y trouvait des emplois non déclarés et qu'il était facile d'y placer les jeunes dans sa situation, les soumettant, tout comme lors de leurs longs voyages, au pouvoir de chef-fes qui pourraient les exploiter à volonté.

SUD éducation 45 revendique :

- **l'abandon immédiat du chantier du CRA d'Orléans, de tous les projets de construction CRA et la fermeture de ceux qui existent, où qu'ils soient en France ;**
- **des conditions d'apprentissage décentes et dignes pour les élèves ;**
- **des conditions de travail décentes et dignes pour les travailleurs·euses exilé·es ;**
- **la régularisation immédiate et sans conditions de tou·te·s les sans-papiers, sans condition de durée sur le sol français.**

Orléans, le 24 mai 2023.